



Mesdames, Messieurs,

Les conseillers généraux viennent de recevoir trois procès-verbaux couvrant les séances du 28 mars au 30 mai 2018. Nous avons dû les valider lors de la séance de ce jour. Mais malgré la mémoire d'éléphant légendaire des conseillers généraux loclois, je doute que qui que ce soit se souvienne de ce qui a été débattu lors de ces séances. La validation de ces documents me paraît donc plutôt artificielle. Dans mon cas, on peut même dire qu'on fait valider, par des gens qui n'étaient pas présents, les déclarations de personnes qui ne sont plus là ! Cela laisse songeur.

Dans les autres collectivités ou associations que je connais, le procès-verbal d'une séance est normalement disponible pour être validé lors de la séance suivante. Même dans les autres communes neuchâtelaises, on ne constate pas un tel retard. On observe au maximum une, éventuellement deux séances de retard.

L'indisponibilité de ces procès-verbaux pose problème non seulement au Conseil général qui ne peut pas exercer ainsi son devoir de surveillance, mais également pour les autres parties prenantes à la vie politique locale qui en ont également besoin pour travailler. Prenons l'exemple des syndicats : Comment peuvent-ils valider les propositions salariales contenues dans le budget de cette année, si les décisions prises lors du budget de l'année précédente ne sont pas connues ?

Est-ce que le Conseil communal peut nous expliquer les raisons de ce retard ? Sommes-nous face à un problème technique lié au matériel disponible pour la rédaction de ces documents ? Ou d'un problème de manque de temps du personnel communal ?

Le parti socialiste propose, dans le but d'améliorer la situation actuelle, que les procès-verbaux soient, pour un temps, rédigés dans un ordre chronologique inverse jusqu'à ce que le retard soit rattrapé ? Le procès-verbal de la séance la

plus récente serait donc rédigé en priorité pour permettre au Conseil général de reprendre un travail sérieux de validation ! Le rattrapage des documents en retard se ferait en fonction des possibilités.

Terminons par un peu de philosophie romaine, qui nous prouve que ce genre de question n'est pas nouveau « Les paroles s'envolent, mais les écrits restent. ».

Nous remercions le Conseil communal de sa réponse.

**Pour le Groupe socialiste
Anne-Catherine Lancaster Frutschi**